

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 17 avril 2019 à 9h30
« Enrichissement des indicateurs relatifs aux retraites »

Document n° 11

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**L'évolution du niveau de vie moyen des retraités de 2002 à 2015 :
effets de la démographie, des revenus du patrimoine et des prélèvements**

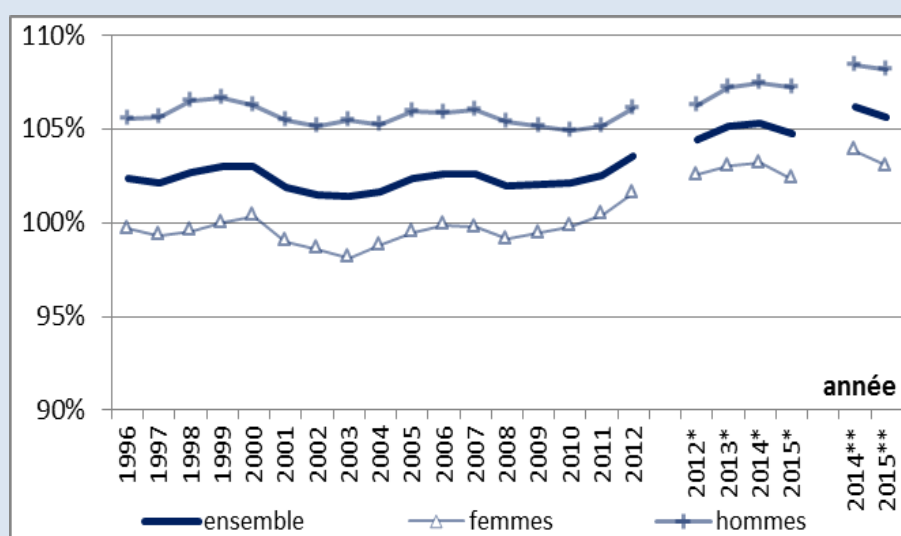
Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

L'évolution du niveau de vie moyen des retraités de 1996 à 2015 : effets de la démographie, des revenus du patrimoine et des prélèvements

1. Introduction

Le rapport annuel du COR suit chaque année le niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population, qui figure parmi les indicateurs définis par le décret du 20 juin 2014. Pour mémoire, voici l'indicateur publié dans le rapport annuel de 2018.

Figure 2.22b - Niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population



Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités représentait 105,6 % de celui de l'ensemble de la population.

Note : le niveau de vie d'une personne désigne le revenu disponible par unité de consommation, calculé en rapportant le revenu disponible du ménage auquel appartient cette personne (somme de tous les revenus du ménage, y compris prestations sociales et revenus du patrimoine, nets d'impôts directs et de prélèvements sociaux) au nombre d'unités de consommation du ménage (1 unité pour le premier adulte du ménage, 0,5 unité par adulte supplémentaire ou par enfant de 14 ans et plus, 0,3 unité par enfant de moins de 14 ans). Les loyers imputés aux propriétaires ne sont pas pris en compte. Comme les estimations de revenus financiers (imputées d'après les enquêtes Patrimoine) sont légèrement bruitées, les niveaux de vie moyens sont lissés sur trois ans : par exemple, la valeur affichée pour 2011 correspond à la moyenne des niveaux de vie des trois années 2010, 2011 et 2012.

Il y a une rupture de série en 2012 : à compter de 2012, les calculs (2012* à 2015*) sont réalisés à partir de l'enquête ERFIS rénovée. Désormais, l'impôt déduit du revenu d'une année est l'impôt payé durant cette même année (et non celui payé au titre des revenus de l'année) et les majorations de pension pour trois enfants et plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont désormais comptabilisés dans le revenu disponible. Cette rénovation tend à relever le niveau de vie relatif des retraités.

Dans les séries 1996-2012 et 2012*-2015*, le champ des retraités inclut les bénéficiaires de pensions d'invalidité, les données fiscales ne permettant pas de distinguer pensions d'invalidité et de retraite. Les points 2014** et 2015** sont calculés sur le champ exact des retraités.

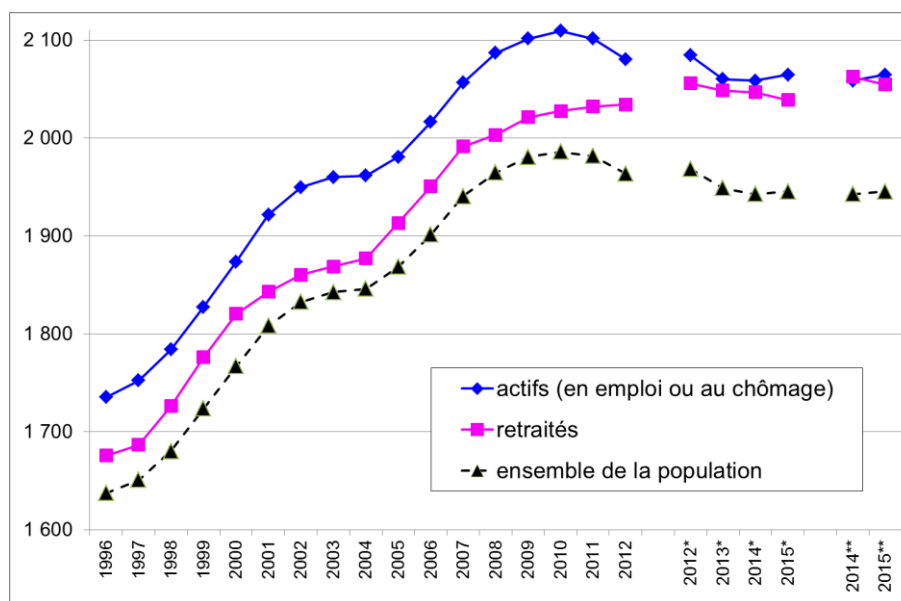
Champ : personnes retraitées, inactives au sens BIT (les cumulants emploi-retraite sont hors champ), vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire (les personnes âgées vivant en institution, qui représentent environ 4% des retraités, sont hors champ).

Sources : INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

Dans le rapport annuel de 2019, on propose de compléter cet indicateur par une analyse permettant de mieux comprendre ses évolutions.

☞ Premièrement, on présentera le numérateur et le dénominateur de ce ratio, à savoir les évolutions en euros constants du niveau de vie moyen des retraités et de l'ensemble de la population (et aussi celui des actifs au sens BIT : individus en emploi ou au chômage).

Niveau de vie moyen des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population (en euros 2015 par mois et par unité de consommation)



Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités s'élève à 2 055 euros par mois et par unité de consommation. Voir le graphique précédent pour la définition du niveau de vie et les ruptures de série.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire.

Sources : INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2015.

Cette première analyse montre que les niveaux de vie moyens des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population ont progressé parallèlement de 1996 à 2010, de 1,4 % par an en moyenne, avant de baisser entre 2010 et 2015. Cette baisse récente du niveau de vie a cependant été moins prononcée pour les retraités (-0,5 % en 5 ans¹) que pour les actifs ou l'ensemble de la population (-2,3 % en 5 ans).

☞ Deuxièmement, on propose d'ajouter un indicateur permettant de mieux comprendre les évolutions du niveau de vie moyen des retraités. C'est l'objectif du présent document.

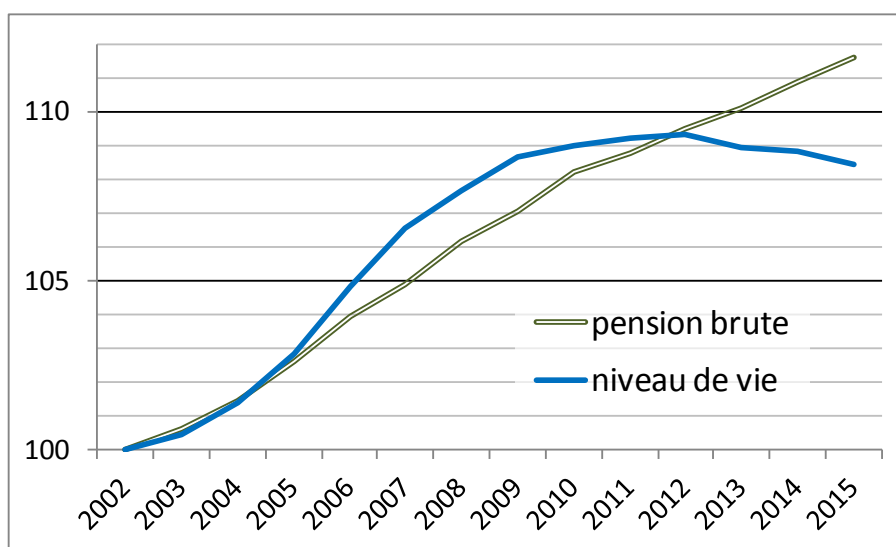
Compte tenu des données disponibles, les analyses qui suivent portent sur la période 2002-2015. Elles seront actualisées à 2016 dans le rapport de juin. On neutralise ici les deux ruptures de séries en 2012 et 2014 en raccordant les séries (calcul des résultats en évolution).

Les pensions brutes représentent environ trois quart des revenus des ménages de retraités, avant prélèvements sociaux et fiscaux. On s'attend par conséquent à ce que les évolutions du niveau de vie moyen des retraités reflètent celles de la pension brute moyenne des retraités.

¹ On corrige les deux ruptures de série.

Pourtant, comme le montre le graphique suivant, la pension brute et le niveau de vie des retraités ont connu des évolutions sensiblement différentes sur la période 2002-2015. Durant cette période, la revalorisation des pensions brutes a suivi à peu près l'indice des prix, de sorte que chaque retraité, à un niveau individuel, a conservé peu ou prou la même pension brute en euros constants d'une année sur l'autre. La pension brute moyenne de l'ensemble des retraités a donc augmenté essentiellement grâce à l'effet *noria* (renouvellement des générations). Même si cette croissance s'est un peu ralentie (environ 0,6 % par an en fin de période, contre 1,0 % en début de période), la pension brute moyenne de l'ensemble des retraités n'a jamais cessé d'augmenter, contrairement au niveau de vie des retraités.

Evolution de la pension brute moyenne* et du niveau de vie moyen des retraités
(en euros constants et en base 100 = 2002)



(*) Pension totale y compris réversion.

Lecture : entre 2002 et 2015, le niveau de vie moyen des retraités a progressé de 8,4 % en euros constants : il s'élève ainsi à 108,4 en base 100 = 2002.

Pour le niveau de vie :

Champ : retraités inactifs au sens BIT vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire.

Source : INSEE, enquêtes Revenus fiscaux (et sociaux).

Pour la pension brute :

Champ : retraités percevant une pension de droit direct résidant en France

Source : DREES, modèle Ancetre à partir de 2004 (rétropolé jusqu'en 2002 par le SG-COR).

L'évolution de l'écart entre ces deux courbes peut provenir d'effets de structure démographique, des revenus autres que les pensions (notamment les revenus du patrimoine), ainsi que des prélèvements sociaux et fiscaux.

2. Les effets de structure démographique

Les retraités vivant seuls ont en général un niveau de vie moyen inférieur et un taux de pauvreté supérieur aux retraités vivant en couple, quels que soient leur sexe et leur situation matrimoniale (veuf, célibataire ou divorcé). Cet écart a tendance à s'accroître : sur la période 1996-2001, l'écart entre le niveau de vie moyen d'un retraité vivant seul et celui d'un retraité vivant en couple était de 13 % ; sur la période 2008-2015, il est de l'ordre de 18 %².

Par conséquent, si la proportion de retraités vivant seuls augmente (diminue) du fait des évolutions démographiques, il en résulte une baisse (hausse) du niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités.

Cet effet provient des économies d'échelles que permet la vie en couple : pour une même pension moyenne versée à l'ensemble des retraités, le niveau de vie moyen des retraités est d'autant plus élevé qu'ils vivent fréquemment en couple³.

A ces écarts entre couples et personnes seules s'ajoutent des écarts entre femmes et hommes seuls, ainsi qu'entre veufs, divorcés et célibataires, qui peuvent aussi avoir un impact sur l'évolution du niveau de vie moyen.

2.1. Les écarts de niveau de vie selon la situation conjugale

Les liens entre situation conjugale et niveau de vie sont documentés dans un tableau du rapport annuel, dans le chapitre consacré à l'équité entre femmes et hommes. Pour mémoire, nous rappelons ci-après le tableau publié dans le rapport annuel de 2018.

La faiblesse du niveau de vie des retraités vivant seuls est particulièrement marquée pour les femmes divorcées à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 23 % en 2015 à celui des retraités - hommes et femmes - vivant en couple. Les femmes veuves, qui représentent la moitié des effectifs de retraités vivant seuls, ont un niveau de vie moyen inférieur de 19 % aux retraités en couple. En revanche le niveau de vie moyen des hommes veufs à la retraite est égal à celui des retraités en couple. Parmi les hommes, le niveau de vie est surtout faible pour les célibataires à la retraite, dont le niveau de vie moyen est inférieur de 17 % à celui des retraités en couple.

Ainsi, les disparités de niveau de vie selon le sexe et la situation conjugale mettent en évidence un écart entre retraités vivant seuls et retraités vivant en couple, plutôt qu'un écart entre les femmes seules et les hommes seuls : parmi les retraités en 2015, le niveau de vie moyen de l'ensemble des femmes seules est inférieur de 19 % à celui des couples, tandis que celui de l'ensemble des hommes seuls est inférieur de 10 % à celui des couples. Ce constat est relativement récent, car il y a vingt ans, on constatait surtout un écart entre les femmes retraitées vivant seules et les autres retraités (femmes et hommes en couple et hommes seuls) : parmi les retraités en 1996-2001, le niveau de vie moyen de l'ensemble des femmes seules était inférieur de 16 % à celui des couples, tandis que celui de l'ensemble des hommes seuls n'était inférieur que de 5 % à celui des couples⁴.

² Voir le document n° 2 de la séance du 25 novembre 2015.

³ Avec l'échelle d'équivalence conditionnelle, deux retraités percevant une pension égale à 100 atteignent un revenu par unité de consommation égal à $200/1,5 = 133$ s'ils vivent en couple, contre 100 s'ils vivent seuls.

⁴ Idem note 2.

**Figure 2.47 – Niveau de vie moyen et taux de pauvreté
des femmes et des hommes retraités
selon la situation conjugale et matrimoniale en 2015**

Sexe	Situation conjugale de fait	Situation matrimoniale	Effectifs (milliers)	Niveau de vie moyen mensuel		Taux de pauvreté à 60 %
				en euros 2015	en indice	
Ensemble des retraités en couple			8 329	2 202	100	4,4%
Femmes	en couple		3 704	2 255	102	3,2%
	seules	ensemble	3 812	1 787	81	11,5%
		<i>dont : veuves</i>	2 493	1 808	82	10,6%
		<i>divorcées</i>	853	1 693	77	15,4%
		<i>célibataires</i>	466	1 848	84	9,2%
Hommes	en couple		4 625	2 159	98	5,3%
	seuls	ensemble	1 486	1 977	90	8,6%
		<i>dont : veufs</i>	518	2 205	100	4,1%
		<i>divorcés</i>	568	1 880	85	7,2%
		<i>célibataires</i>	400	1 820	83	16,6%

Lecture : en 2015, le niveau de vie moyen des veuves retraitées vivant seules était égal à 1 808 euros par mois et par unité de consommation (en euros 2015), ce qui représentait 82 % du niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités (hommes ou femmes) vivant en couple ; leur taux de pauvreté était de 10,6 %.

Note : les personnes divorcées incluent les personnes mariées mais séparées de leur conjoint ; les célibataires sont les personnes n'ayant jamais été mariées. Le niveau de vie d'une personne désigne le revenu disponible par unité de consommation du ménage auquel appartient cette personne. Les loyers imputés aux propriétaires ne sont pas pris en compte ici.

Champ : personnes retraitées vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes âgées vivant en institution sont hors champ.

Sources : INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

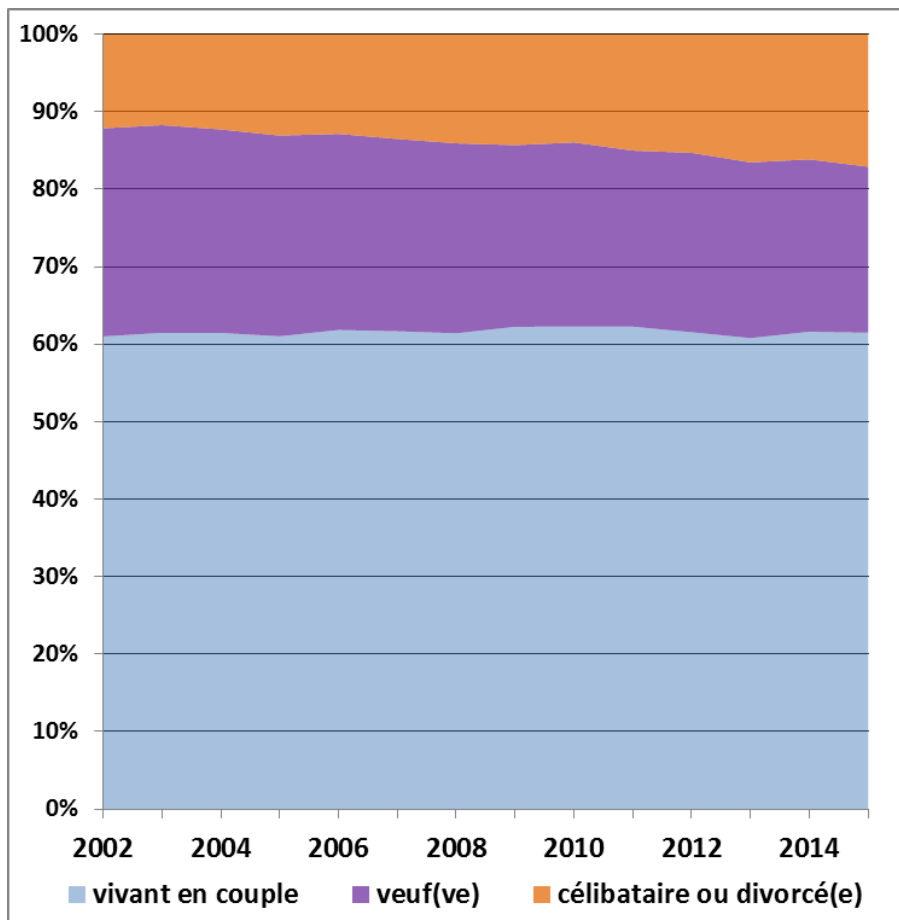
2.2. Les évolutions de la situation conjugale des retraités

Deux évolutions démographiques jouent en sens contraire sur la proportion de retraités vivant seuls. D'une part l'allongement de l'espérance de vie a pour conséquence de prolonger la vie commune des couples de retraités et de retarder le veuvage, de sorte qu'une fraction croissante de la durée de retraite est vécue en couple. La diminution de l'écart entre l'espérance de vie des femmes et des hommes et de l'écart d'âge entre conjoints contribue aussi à réduire la durée du veuvage des femmes. D'autre part, l'arrivée à la retraite des générations du *baby boom* entraîne une augmentation du nombre de retraités ayant divorcé, dans la mesure où ces générations nombreuses ont des parcours conjugaux plus heurtés que les générations précédentes⁵.

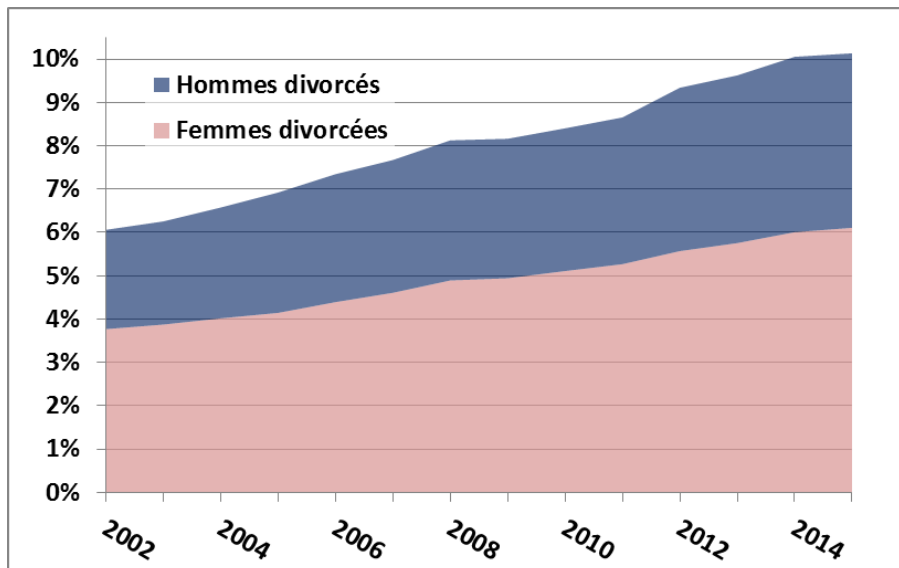
Ainsi, entre 2002 et 2015, la proportion de retraités vivant seuls est restée globalement stable, autour de 38 à 39 % : la proportion d'hommes et de femmes veufs a diminué, passant de 27 % à 21 %, tandis que la proportion d'hommes et de femmes vivant seuls après un divorce a beaucoup augmenté, passant de 6 % à 10 % (notons par ailleurs que la proportion de retraités célibataires est restée assez stable, à 7 %).

⁵ Le taux de divorce augmente au fil des générations, notamment pour les femmes de la génération *du baby-boom* (voir la séance du 14 octobre 2014).

Répartition des retraités selon leur situation conjugale



Proportion de femmes et d'hommes divorcés parmi les retraités



Lecture : Sur 100 retraités en 2015, 61 vivent en couple, 21 sont des veuf(ve)s vivant seuls, et 18 sont des célibataires ou divorcés vivant seuls. Parmi ces derniers, 10 retraités sont des divorcés vivant seuls, dont 6 femmes et 4 hommes.

Champ : France métropolitaine, individus retraités vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2002 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2013.

Comme les hommes se remettent en couple plus fréquemment que les femmes après une séparation, et que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, il y a davantage de femmes que d'hommes divorcés vivant seuls au moment de la retraite. Or les femmes divorcées vivant seules à la retraite ont un niveau de vie relativement faible.

2.3. Impact des évolutions de la situation conjugale des retraités sur leur niveau de vie moyen

On peut estimer la contribution de l'évolution des structures conjugales à l'évolution du niveau de vie moyen des retraités (voir calcul en encadré).

Les retraités sont répartis en 8 catégories selon le sexe, la situation conjugale de fait (vie en couple ou non) et le statut matrimonial des personnes seules (veuf, célibataire ou divorcé).

Le niveau de vie moyen des retraités Y peut s'écrire comme :

$$Y = \sum p_i Y_i$$

où $i=1$ à 8 désigne les 8 catégories, Y_i le niveau de vie moyen de la catégorie i , et p_i la proportion de la catégorie i parmi les effectifs de retraités.

L'évolution du niveau de vie moyen entre la date 1 et la date 2, notée $Y_2 - Y_1$, peut alors se décomposer en deux termes :

$$Y_2 - Y_1 = \sum P_{2i} (Y_{2i} - Y_{1i}) + \sum (P_{2i} - P_{1i}) (Y_{1i} - Y_1)$$

Le premier terme correspond à l'évolution du niveau de vie à structure démographique constante, qui résulte des évolutions du niveau de vie dans chaque catégorie ($Y_{2i} - Y_{1i}$).

Le second terme à l'évolution du niveau de vie moyen qui résulte des évolutions démographiques ($P_{2i} - P_{1i}$).

Il existe une décomposition alternative :

$$Y_2 - Y_1 = \sum P_{1i} (Y_{2i} - Y_{1i}) + \sum (P_{2i} - P_{1i}) (Y_{2i} - Y_2)$$

L'effet de structure démographique sur le niveau de vie moyen est calculé ici comme la moyenne de ces deux décompositions :

$$\text{Effet de structure démographique} = [\sum (P_{2i} - P_{1i}) (Y_{1i} - Y_1) + \sum (P_{2i} - P_{1i}) (Y_{2i} - Y_2)] / 2$$

Cette formule est appliquée pour chaque année t à partir de 2002 pour évaluer l'effet de structure démographique entre t et $t+1$. On cumule ensuite les effets démographiques année après année pour estimer l'impact global sur la période 2002-2015.

Ces calculs confirment l'impact négatif de la montée du divorce. Entre 2002 et 2015, l'augmentation de la proportion d'hommes et de femmes célibataires ou divorcés parmi les retraités a contribué à diminuer le niveau de vie moyen des retraités : -0,7 % cumulés en 13 ans, ce qui signifie que, en l'absence de montée du divorce, le niveau de vie moyen des retraités aurait progressé de 9,1 % au lieu de 8,4 % entre 2002 et 2015. La seule augmentation de la proportion de femmes divorcées a contribué à diminuer de 0,4 % le niveau de vie moyen.

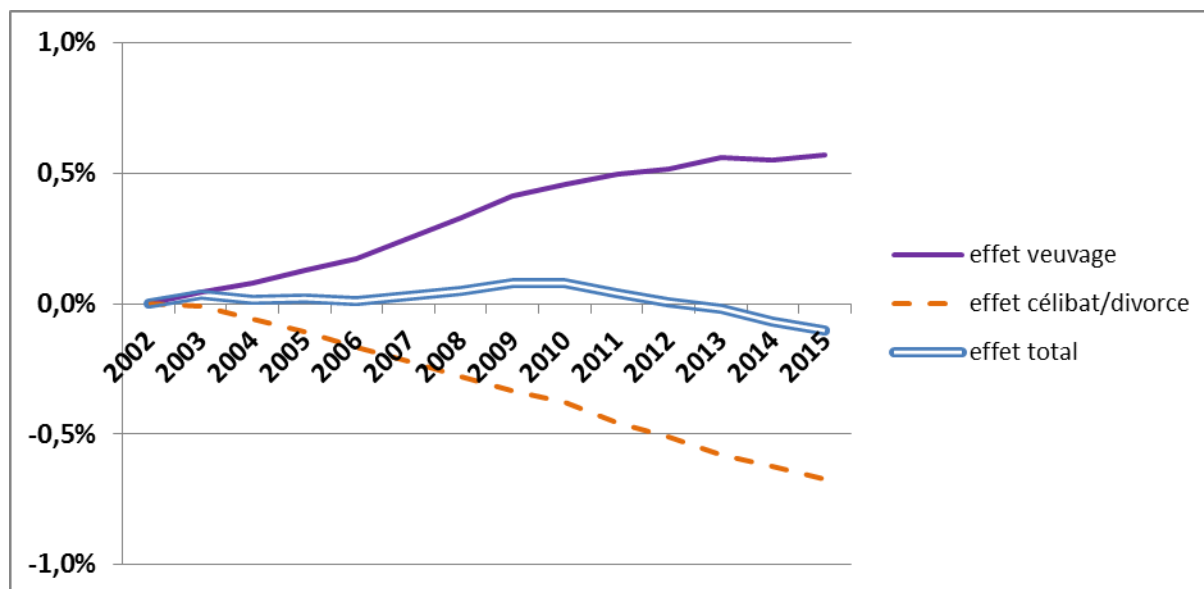
Cependant, la diminution de la proportion de veufs et veuves joue en sens contraire : elle a contribué à augmenter de 0,6 % le niveau de vie moyen des retraités.

Ces deux effets se compensent quasiment : l'impact de la baisse du veuvage l'emporte avant 2010, l'impact de la montée du divorce l'emporte ensuite car elle s'accélère et les femmes divorcées sont de plus en plus défavorisées.

Au total, l'effet global des évolutions de la situation conjugale des retraités sur leur niveau de vie moyen apparaît très peu significative (0,1 % cumulés sur toute la période d'observation),

même si une tendance à la baisse est à l'œuvre depuis le début de la dernière décennie en lien avec la montée du divorce.

Effets cumulés à partir de 2002 des évolutions de la situation conjugale des retraités sur leur niveau de vie moyen



Lecture : Les évolutions de la situation conjugale des retraités entre 2002 et 2015 ont contribué à diminuer de 0,1 % le niveau de vie moyen des retraités. La diminution de la proportion de veufs et veuves a contribué à augmenter de 0,6 % le niveau de vie moyen des retraités, mais l'augmentation de la proportion d'hommes et de femmes célibataires ou divorcés veufs et veuves a contribué à diminuer de 0,7 % le niveau de vie moyen des retraités.

Sources : calculs SG-COR.

2.4. Autres effets de structure démographique

Outre l'évolution des structures conjugales, d'autres effets liés à la composition des ménages peuvent avoir un impact sur le niveau de vie moyen des ménages. Ces derniers sont plus complexes à analyser et à quantifier.

Ainsi les retraités peuvent cohabiter avec leurs enfants ou avec leurs parents âgés. Cette cohabitation intergénérationnelle peut contribuer positivement au niveau de vie du ménage de retraités si elle apporte des ressources supplémentaires (revenus d'activité s'il s'agit d'enfants, ou pensions de retraite s'il s'agit de parents) ou au contraire être une charge (enfants sans emploi ou parents âgés ne percevant pas ou peu de pensions).

Par ailleurs, il existe des « effets de bord » : le niveau de vie se calcule au niveau du ménage, or la frontière entre ménages de retraités et ménages de non retraités est floue, étant donné que certains retraités vivent en couple avec un conjoint non retraité⁶.

⁶ Dans la suite de ce document, le terme de « ménage de retraités » désigne un ménage dont la personne de référence est retraitée.

3. L'apport des revenus du patrimoine

L'enquête Revenus fiscaux permet de décomposer le revenu disponible en ses différentes composantes, ce qui permet de décomposer le niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation).

Ainsi on peut écrire :

$$(1) \text{ Revenu total avant prélèvements} = \\ \text{Pensions de retraite (y compris rentes des produits d'épargne retraite)} \\ + \text{autres prestations sociales (minimum vieillesse, allocations logement, etc.)} \\ + \text{revenus d'activité (y compris allocations chômage)} \\ + \text{revenus du patrimoine}$$

$$(2) \text{ Revenu disponible} = \\ \text{Revenu total avant prélèvements} \\ - \text{prélèvements sociaux (CSG, etc.) portant sur les pensions et sur les autres revenus} \\ - \text{prélèvements fiscaux (impôt sur le revenu et taxe d'habitation⁷)}$$

Le revenu total avant prélèvements considéré ici est brut de prélèvements sociaux et fiscaux, mais net de cotisations sociales sur les revenus d'activité le cas échéant.

Les pensions représentent environ 70 % des revenus des retraités avant prélèvements, le reste provient des revenus du patrimoine (environ 17 %), des revenus d'activité (environ 11 %) et d'autres prestations dont le minimum vieillesse (environ 2 %).

La part des pensions semble globalement assez stable dans le temps, mais l'analyse est perturbée par la rupture de série intervenue en 2012 (cf. graphique *infra*).

La présence de revenus d'activité significatifs dans les ménages de retraités s'explique par la cohabitation intergénérationnelle, les couples mixtes (retraités / non retraités), les transitions de l'activité vers la retraite (revenus d'activité et pension perçus la même année civile) et enfin le cumul emploi-retraite (à relativiser car il ne concerne que 3 à 4 % des retraités). Ces revenus d'activité pourraient faire l'objet d'une étude détaillée ultérieure.

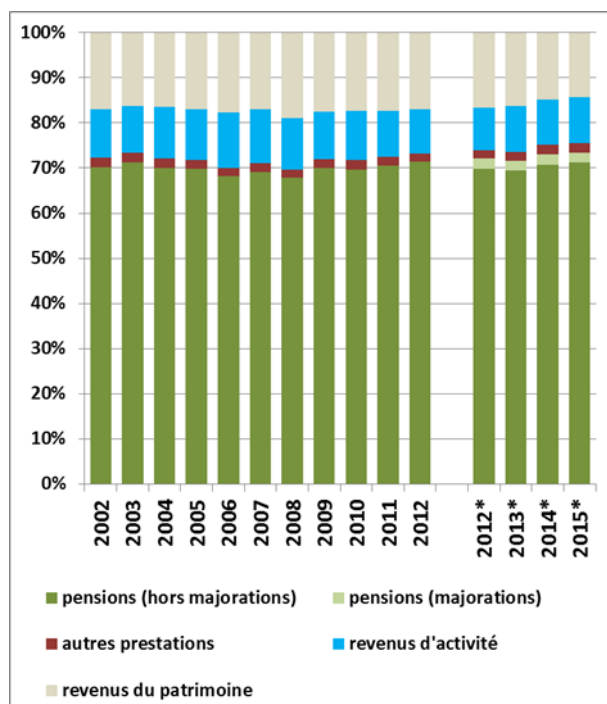
Les revenus du patrimoine jouent un rôle important dans les revenus des retraités. Ils se sont accrus au début de période 2002-2015 avant de décroître en fin de période, qu'il s'agisse de leur part dans les revenus des retraités (figure a) ou de leur montant absolu en euros constants (figures b et c *infra*).

Cette baisse des revenus du patrimoine finit par entraîner, en toute fin de période, une baisse en euros constants du revenu total avant prélèvements des retraités, alors que l'augmentation de la pension brute moyenne se poursuit.

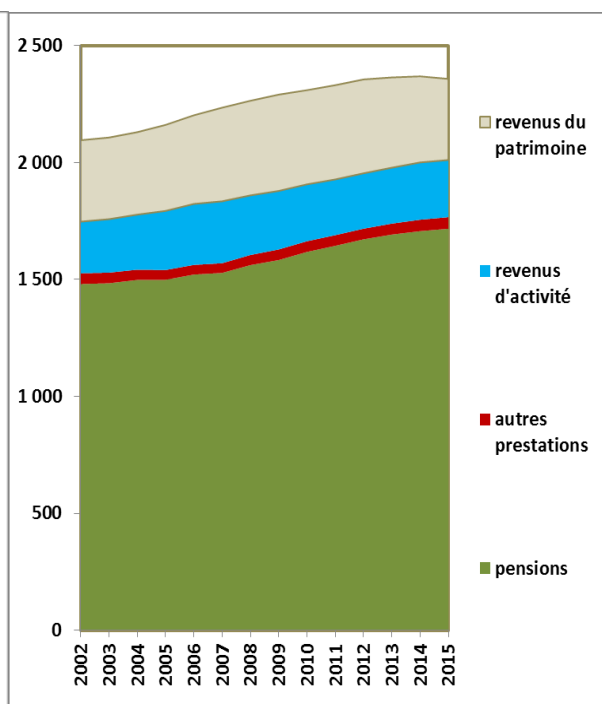
⁷ Les autres impôts ne sont pas mesurés dans l'enquête Revenus fiscaux.

Composition du revenu total avant prélèvements des retraités

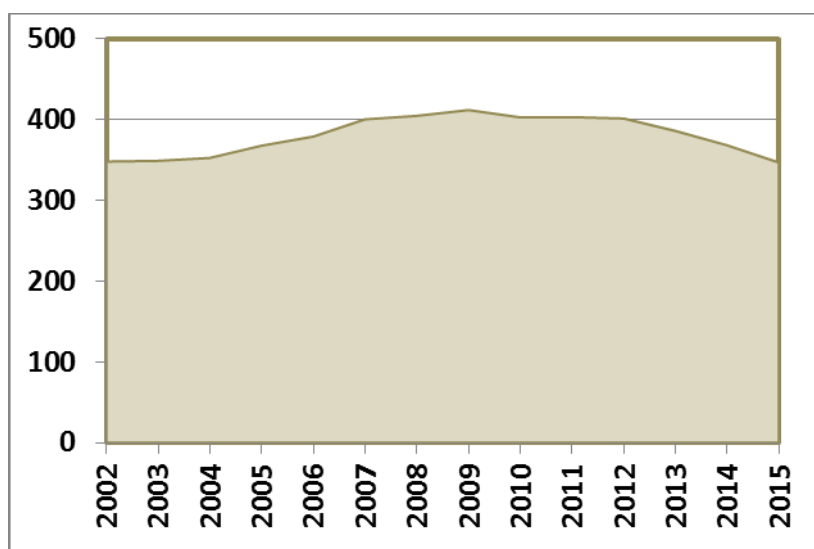
(a) Répartition des revenus en %



(b) Revenus par unité de consommation en euros constants 2015 par mois



(c) Revenus du patrimoine par unité de consommation en euros constants 2015 par mois



Lecture :

(a) : en 2015, les revenus du patrimoine (bruts de prélèvements) représentent 14,3 % du revenu total (avant prélèvements) des ménages dont la personne de référence est retraitée.

(b) et (c) : en 2015, un retraité perçoit en moyenne 350 € de revenus du patrimoine par mois et par unité de consommation, sur un total de 2 360 € de revenu avant prélèvements par mois et par unité de consommation.

Note : à compter de 2012 (points 2012* à 2015*), les majorations de pension pour trois enfants sont désormais comptabilisés dans le revenu ; auparavant elles n'étaient pas observées car non imposables. Dans les graphiques b et c, les deux séries sont raccordées à champ constant.

Champ : retraités inactifs au sens BIT vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire.

Source : calculs SG-COR d'après INSEE, enquêtes Revenus fiscaux (et sociaux).

Pour comprendre les évolutions des revenus du patrimoine, rappelons que ces revenus sont le produit du montant d'actifs détenus par le taux de rendement des actifs financiers ou immobiliers. Ces deux facteurs jouent en sens contraire : les retraités possèdent de plus en plus de patrimoine, notamment parce que les nouvelles générations de retraités sont plus riches que les précédentes ; mais les taux de rendement ne cessent de baisser, au point de devenir inférieurs à l'inflation pour certains produits financiers, et ce dernier effet a fini par l'emporter.

Il convient dès lors de s'interroger sur la convention de mesure des revenus du patrimoine.

La convention habituelle de l'enquête Revenus fiscaux, qui reprend celle des Comptes nationaux, consiste à comptabiliser uniquement les revenus (intérêts, loyers, dividendes, etc.), sans tenir compte ni de l'inflation ni des plus-values.

Une convention alternative consisterait à mesurer la performance réelle des placements :

Performance réelle = Taux de rendement + Taux de plus(ou moins)-values – Taux d'inflation

La performance mesure l'enrichissement des ménages, en termes réels⁸. Cet effet de richesse est sans doute susceptible de jouer un rôle dans le ressenti des ménages (aisance financière) et leur comportement de consommation.

Durant les trois décennies passées (depuis les années 1980 jusqu'aux années 2000), du fait de plus-values importantes sur les titres financiers et l'immobilier dans un contexte de désinflation, la convention habituelle sous-estimait vraisemblablement l'enrichissement réel des détenteurs de patrimoine, parmi lesquels figurent de nombreux retraités. Dans le contexte actuel où la performance réelle des produits financiers sans risques (épargne bancaire, fonds en euros des assurances-vie, etc.) devient négative, et où les ménages âgés préfèrent détenir des produits sans risques, il est vraisemblable que de nombreux retraités s'appauvrissent en termes réels, même si les prix de l'immobilier demeurent dynamiques ; pourtant le revenu du patrimoine mesuré avec la convention habituelle demeure positif par construction, dès lors que les taux d'intérêts nominaux demeurent positifs.

En conclusion, il est vraisemblable que la convention usuelle surestime aujourd'hui l'apport réel des revenus du patrimoine dans le niveau de vie des retraités, alors qu'elle le sous-estimait il y a vingt ans.

4. Les prélèvements fiscaux et sociaux

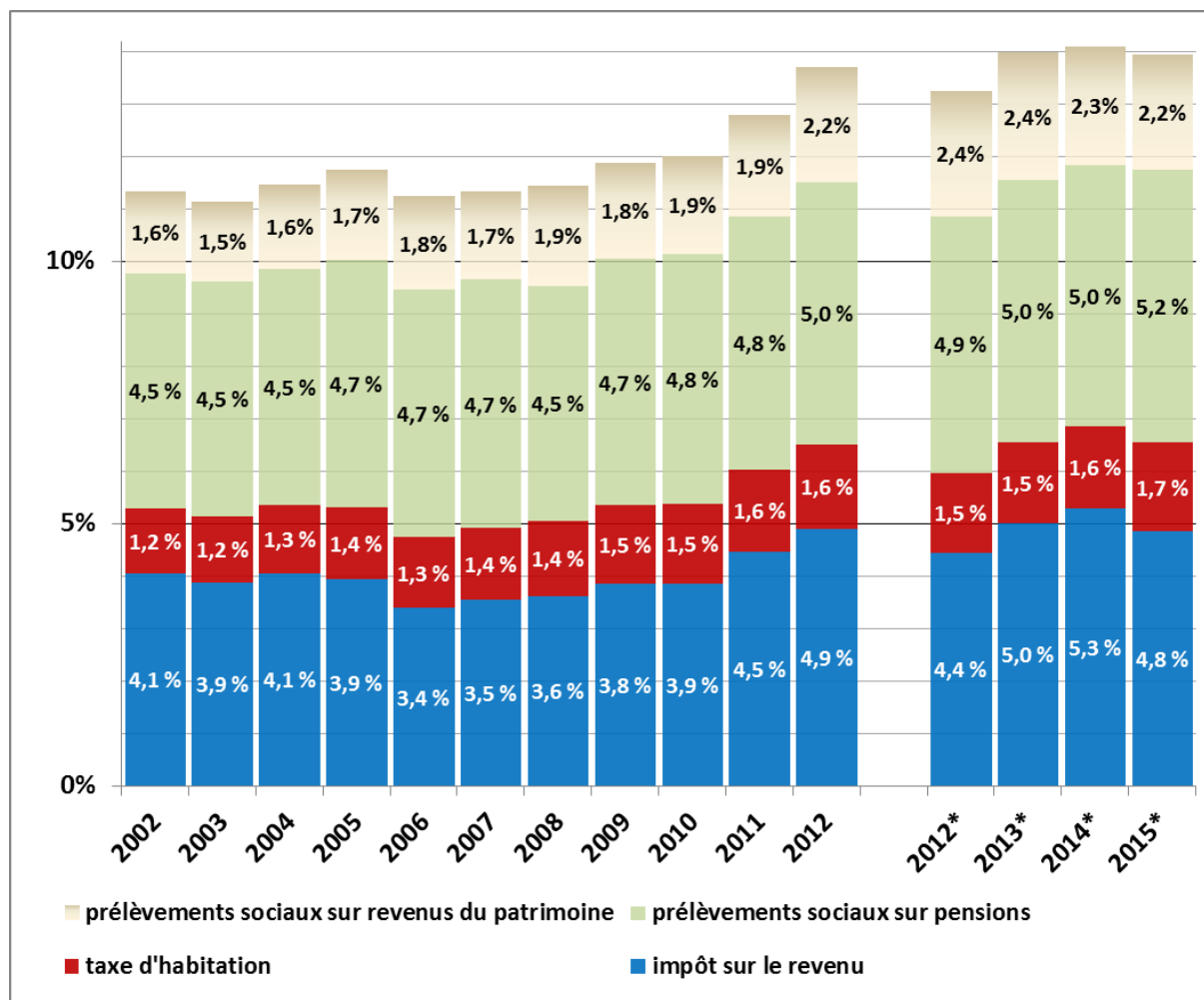
Sur la période 2002-2015, les taux moyens de prélèvements supportés par les retraités ont eu tendance à augmenter, quel que soit le prélèvement considéré (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et autres prélèvements sociaux sur les pensions et les revenus du patrimoine). L'augmentation des prélèvements supportés par les retraités a été particulièrement marquée entre 2008 et 2014 : +3,1 point, dont 2,1 point d'impôt sur le revenu.

Cette hausse des prélèvements supportés par les retraités, plus marquée que celle supportée par les actifs durant la même période, a été analysée en détail lors de la séance du 6 décembre

⁸ encore appelé revenu au sens de Hicks.

2017 consacrée à la fiscalité des retraités⁹.

Taux moyen de prélèvements sociaux et fiscaux appliqués aux ménages de retraités



Note : les prélèvements sociaux sur pensions incluent aussi les prélèvements sur les autres revenus des retraités (revenus d'activité, etc.).

Champ : retraités inactifs au sens BIT vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire.

Source : calculs SG-COR d'après INSEE, enquêtes Revenus fiscaux (et sociaux).

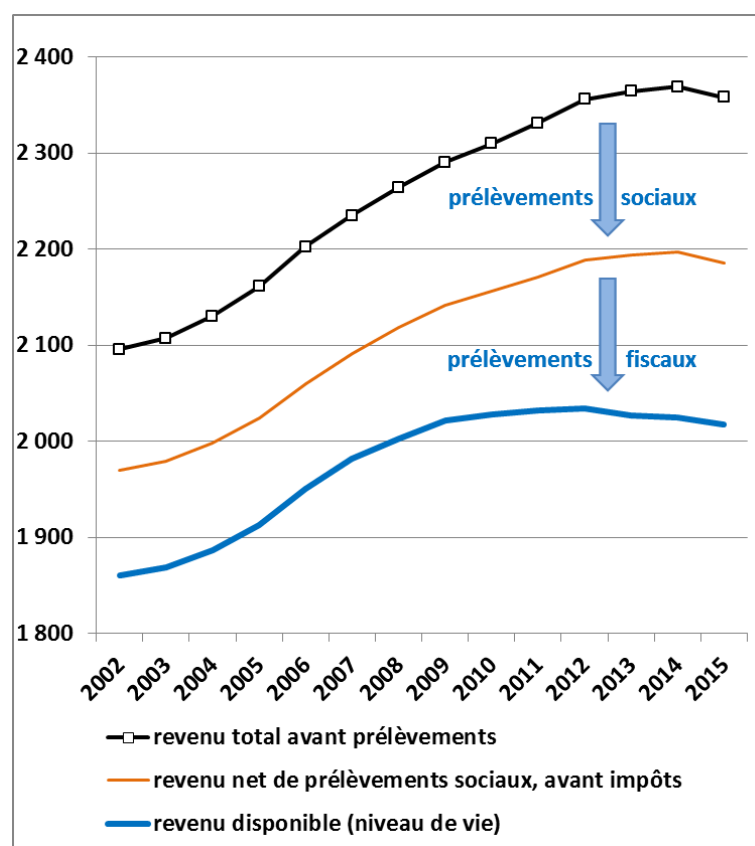
L'alourdissement des prélèvements fiscaux et sociaux sur les retraités a eu un impact significatif sur leur niveau de vie moyen.

En effet, avant prise en compte des prélèvements fiscaux et sociaux considérés ici, le revenu par unité de consommation des retraités a progressé régulièrement entre 2002 et 2015 du fait de l'effet *noria* sur les pensions, sauf en toute fin de période où la baisse des revenus du patrimoine l'emporte sur la hausse des pensions.

La hausse des taux de prélèvements a eu pour effet de freiner puis de quasiment stopper à partir de 2009 la hausse du niveau de vie des retraités. Il en résulte même une légère baisse du niveau de vie moyen des retraités entre 2012 et 2015.

⁹ Voir le document n°8 de cette séance.

**Revenu moyen par unité de consommation des retraités
avant et après prélèvements**
(en euros 2015 par mois et par unité de consommation)



*Champ : retraités inactifs au sens BIT vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire.
Source : calculs SG-COR d'après INSEE, enquêtes Revenus fiscaux (et sociaux).*

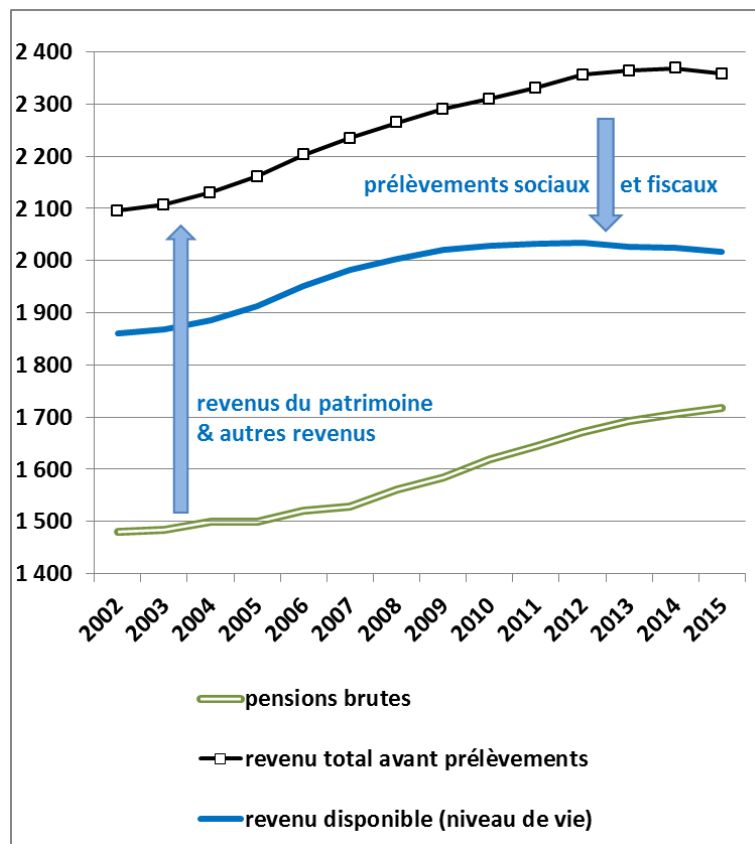
5. Proposition d'indicateur pour le rapport annuel

Compte tenu de l'impact limité ou difficilement mesurable des effets de structure démographique, et inversement de l'impact important des revenus du patrimoine et des prélèvements, il est proposé de faire figurer dans le rapport un graphique comparant, d'une part le revenu disponible au revenu total avant prélèvement (pour mesurer l'impact des prélèvements), et d'autre part le revenu total avant prélèvements aux seules pensions brutes (pour mesurer l'impact des revenus du patrimoine). Ces résultats sont présentés en termes de revenus par unité de consommation et en euros constants.

L'apport des revenus du patrimoine et des autres revenus permettait d'accroître le niveau de vie des retraités de 615 € par mois et par unité de consommation en 2002. Cet apport a augmenté en début de période pour atteindre un peu plus de 700 € vers 2008, avant de décroître jusqu'à 640 € en 2015.

Les prélèvements sociaux et fiscaux diminuaient quant à eux le niveau de vie de 240 € par mois et par unité de consommation en 2002. Ils ont progressivement augmenté pour atteindre 340 € en 2015.

Revenu moyen par unité de consommation des retraités :
de la pension brute au revenu disponible
(en euros 2015 par mois et par unité de consommation)



Lecture : en 2015, la pension brute moyenne par unité de consommation d'un retraité (somme des pensions du ménage auquel appartient l'individu, divisée par le nombre d'unités de consommation du ménage) s'élève à un peu plus de 1700 € par mois et par unité de consommation. En ajoutant les revenus du patrimoine et les autres revenus, puis en retranchant les prélèvements, on retrouve le niveau de vie, qui s'élève à un peu plus de 2000 € par mois et par unité de consommation.

*Champ : retraités inactifs au sens BIT vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire.
 Source : calculs SG-COR d'après INSEE, enquêtes Revenus fiscaux (et sociaux).*